

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2013

---

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 2304

présenté par  
M. Delatte

-----

### ARTICLE 1ER QUINQUIES

Supprimer l'alinéa 1.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le droit permettait déjà au juge aux affaires familiales de maintenir des liens entre un enfant et un tiers, dans l'intérêt de l'enfant.

L'ajout est inutile.